



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Précisions suite avis MEL du 31/05/2022

22 Juillet 2022

Pavé stratégique

Aménagement d'un pôle Sport – Tertiaire – Loisir
Rue du Pavé Stratégique
59700 Marcq-en-Baroeul

MAITRISE D'OUVRAGE
SSCV STRATEGIE
Parc de l'innovation, 183 Rue de Menin
59520 Marquette-Lez-Lille

MAES
ARCHITECTES
URBANISTES
LILLE PARIS CANNES BORDEAUX

MAITRISE D'ŒUVRE
GROUPE MAES ARCHITECTES URBANISTES
2 Place Genevières
59000 Lille

P
Aménagement Durable
PROFIL
INGENIERIE

PROFIL INGENIERIE – BET VRD
5 All. du Progrès
59320 Englos

LAND

AGENCE LAND - Paysagistes
75 rue de Douai
59000 Lille

GROUPE PROJEX
PARTAGER UN RÊVE ET LE RÉALISER

GROUPE PROJEX – BET Structure & Fluides
30 Pl. Salvador Allende
59650 Villeneuve-d'Ascq

Nous avons pris connaissance de la réponse de la MEL du 31/05/2022 relative au PC n°059378 22 O0009 dans laquelle elle émet un avis réservé en assainissement.

La sensibilité du milieu récepteur final au débordement a été prise en compte car le projet intègre le stockage d'une pluie centennale avec un débit limité à 6,5l/s (soit 2l/s/ha).

La gestion des eaux pluviales a été établie en s'appuyant sur l'étude de sols de Fondasol du 22/03/2022 *référéncé 59GT.20.0107 – Pièce n°2 (présentée en Annexe 1)* qui a mis en évidence des niveaux de nappe différents entre la partie Nord et la partie Sud du site. Nous vous joignons la dite étude ainsi que le suivi piézométrique entre la période de Mai 2020 à Février 2022 (*cf. Annexe 2*). On constate une nappe affleurante en période de hautes eaux (-0,30 m par rapport au TN), ce qui nous a obligé à étancher les ouvrages enterrés dans ce secteur.

De plus, le projet est soumis à un dossier de loi sur l'eau avec un accord tacite depuis le 23/05/2022 et dans lequel conformément à la doctrine de la DDTM, les ouvrages enterrés au Nord sont étanchés à cause de la présence de la nappe affleurante.

Par ailleurs, les points de rejets tant EU que EP se faisant vers des collecteurs privés, nous vous joignons l'attestation du gestionnaire privé nous autorisant à se rejeter dans ces réseaux (*cf. Annexe 3*).

ANNEXE 1 : ETUDE DE SOLS REALISEE PAR FONDASOL

ANNEXE 2 : SUIVI PIEZOMETRIQUE (FONDASOL)

ANNEXE 3 : AUTORISATION DE REJET DES EAUX PLUVIALES ET DES EAUX USEES